

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de SÉES, dûment convoqués et sous la présidence de M. Jean-Yves HOUSSEMAINE, Maire de SÉES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de leurs délibérations.

Présents : M. HOUSSEMAINE Jean-Yves, Maire, Mme LORITTE Valérie, M. DUVAL Rémy, Mme CHOLLET Micheline, M. SAUVAGET Jean-Paul, Mme SUZANNE Annie, M. OLLIVIER Patrick, Mme OLIVIER Elisabeth, M. BARRE Rémi, Adjoints –

M. LELIEVRE Philippe, Mme LEBLANC Cécile, M. DESHAIES Jean-Louis, M. TIRAND André, Mme LENJALLEY Sylvie, Mme GRAPAIN Valérie, Mme BLOYET Fabienne, Mme PERREAUX Isabelle, Mme DAVOIS-MARICHAL Françoise, M. LECOCQ Jean-Claude, Mme LOUVEL Sylvie, Mme VILLIER Nathalie, M. CLEMENCEAU Loïc, M. LE SECQ Nicolas, Mme LOUBET-DUPRAT Françoise.

Ont donné pouvoir : M. TABURET Philippe à Mme LORITTE Valérie, Mme GRAPAIN Aurore à Mme PERREAUX Isabelle, M. LEBOEUF Manuel à M. DUVAL Rémy.

Absent : /

BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur HOUSSEMAINE Jean-Yves, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Année 2014 Comptes Administratifs pour délibérations

	Ville					
	Fonctionnement		Investissement		Global	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		3 422 565,18		320 262,45		3 742 827,63
Opérations de l'Exercice	3 927 229,13	3 860 867,36	856 187,49	384 157,11	4 783 416,62	4 245 024,47
Totaux	3 927 229,13	7 283 432,54	856 187,49	704 419,56	4 783 416,62	7 987 852,10
Résultats de Clôture		3 356 203,41	151 767,93		151 767,93	3 356 203,41
Restes à Réaliser			95 400,00	21 400,00	95 400,00	21 400,00
A Reporter sur exercice N+1		3 356 203,41	247 167,93	21 400,00	247 167,93	3 377 603,41
Excédent ou Déficit de l'exercice	66 361,77		472 030,38			
Excédent ou Déficit à Reporter		3 356 203,41	151 767,93			

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Vote par **19 voix pour** (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et **7 abstentions** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE – COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le Compte de Gestion 2014 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE – AFFECTATION DE RÉSULTAT 2014

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013 (€)	Virement à la SF (€)	Résultat de l'exercice 2014 (€)	Restes à réaliser 2014 (€)	Soldes des restes à réaliser (€)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat (€)
Investissement	320 262,45		-472 030,38	Dépenses 95 400,00 Recettes 21 400,00	- 74 000	- 225 767,93
Fonctionnement	3 422 565,18	0,00	- 66 361,77			3 356 203,41

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2014	3 356 203,41 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		225 767,93 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		3 130 435,48 €
Total affecté au c/ 1068 :		225 767,93 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions municipales 2015 conformément à la liste ci-jointe.

17/03/2015

	2014	2015	
		Demandées	Attribuées
Subventions Normales	162 970,00 €	176 730 €	161 420,00 €

SPORT		2014	2015 Demandées	2015 Attribuées
	Football Club Sées	8 000,00	8 000,00	8 000,00
	Boules Lyonnaises sagiennes	400,00	400,00	300,00
	Tennis	1 500,00	2 000,00	1 500,00
	Basket	1 900,00	2 000,00	1 900,00
	L'Espérance Handball	3 500,00	3 500,00	3 500,00
	Judo	2 000,00	2 000,00	1 800,00
	Amicale Laïque	6 000,00	5 800,00	5 800,00
	Sées Rugby Avenir	2 900,00	2 400,00	1 500,00
	Vélo Club Sagien	500,00	1 000,00	500,00
	ISL Marie-Imm.	250,00	300,00	250,00
	USEP L Forton	250,00	300,00	250,00
	Collège Nicolas Jacques Conté		300,00	0,00
	Lycée agricole		1 000,00	0,00
	C'ROLLER	900,00	1 500,00	1 000,00
	Pétanque	300,00	400,00	300,00
	Ecole de Karaté Sagien	1 500,00	2 000,00	1 500,00
	Sous-Total	29 900,00	32 900,00	28 100,00

CULTURE		2014	2015 Demandées	2015 Attribuées
	Alliance Musicale	800,00	800,00	800,00
	Josquin des Prés	3 000,00	4 000,00	3 000,00
	Asso Jean de Bernières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Sées du Ciné	16 000,00	20 000,00	16 000,00
	Peindre à Sées	400,00	400,00	300,00
	Septembre Musical	5 000,00	5 500,00	5 000,00
	Ciné Environnement	250,00	250,00	250,00
	Cadence	150,00	2 230,00	300,00
	Sous-Total	26 600,00	34 180,00	26 650,00

JEUNESSE		2014	2015 Demandées	2015 Attribuées
	Sées Jeunesse Animation	102 000,00	102 000,00	102 000,00
	Sous-Total	102 000,00	102 000,00	102 000,00

JUMELAGES		2014	2015 Demandées	2015 Attribuées
	Southwell	700,00	1 000,00	700,00
	Tonivort	700,00	800,00	700,00

Stare Mesto	700,00	700,00	700,00
Sous-Total	2 100,00	2 500,00	2 100,00

DIVERS	La Gaule M/S	200,00	250,00	200,00
	St Hubert	200,00	250,00	200,00
	Halles-Montjaloux	0,00	400,00	0,00
	Anim' O Service	100,00	150,00	100,00
	Club de l'Amitié	1 000,00	1 500,00	1 000,00
	Secouristes	500,00	500,00	500,00
	Vie Libre	270,00	280,00	270,00
	APE Les Petits Forton	100,00	100,00	100,00
	Les Bambins Sagiens		1 720,00	200,00
Sous-Total	2 370,00	5 150,00	2 570,00	

Subventions Exceptionnelles	7 850,00	4 200,00	3 700,00
------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

SPORT	L'Espérance Handball	500,00		
	Sous-Total	500,00		

CULTURE	Josquin des Près			
	Cadence	150,00		
	Cinema (en cours d'année 2014)	6 900,00		
	Sous-Total	7 050,00		

JUMELAGES	Tonisvorst		1 500,00	1 500,00
	Stare Mesto		2 000,00	1 500,00
	Southwell	300,00		
	Sous-Total	300,00	3 500,00	3 000,00

AUTRES	Comice Agricole d'Arrondissement		700,00	700,00
	Ancien Combattant (en cours d'année 2014)	395,00		
	Sous-Total	395,00	700,00	700,00
TOTAL GÉNÉRAL		171 215,00	180 930,00	165 120,00

TAUX D'IMPOSITION 2015

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition votés en 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation 10.29
- Taxe sur le foncier bâti 11.01
- Taxe sur le foncier non bâti 21.23
- Contribution Foncière des Entreprises 6.54

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'adopter les taux d'imposition 2015, présentés ci-avant.

BUDGET GENERAL VILLE : BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à 20 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention :

- De voter le budget primitif 2015 équilibré à :

- section de fonctionnement à 6 957 920,03 €
- section d'investissement à 4 746 665,63 €.

OFFICE DE TOURISME : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par M. Jean-Yves Houssemaine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Office de Tourisme					
Fonctionnement		Investissement		Global	
Dépense	Recettes	Dépense	Recettes	Dépense	Recettes
s	ou	s	ou	s	ou

	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats Reportés		1 354,85		4 946,67		6 301,52
Opérations de l'Exercice	8 353,40	9 248,03	1 389,17	2 828,23	9 742,57	12 076,26
Totaux	8 353,40	10 602,88	1 389,17	7 774,90	9 742,57	18 377,78
Résultats de Clôture		2 249,48		6 385,73		8 635,21
Restes à Réaliser						
A Reporter sur exercice N+1		2 249,48		6 385,73		8 635,21
Excédent ou Déficit de l'exercice		894,63		1 439,06		
Excédent ou Déficit à Reporter		2 249,48		6 385,73		

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Vote, par **26 voix POUR** (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OFFICE DE TOURISME : COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'adopter le Compte de gestion de l'Office de Tourisme 2014 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

OFFICE DE TOURISME : AFFECTATION DE RESULTAT 2014

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013 (€)	Virement à la SF (€)	Résultat de l'exercice 2014 (€)	Restes à réaliser 2014 (€)	Solde des restes à réaliser (€)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat (€)
Investissement	4 946,67		1 439,06	Dépenses	0,00	6 385,73
				0,00		
				Recettes		
				0,00		
Fonctionnement	1 354,85	0,00	894,63			2 249,48

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

La Conseil municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	2 249,48 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 249,48 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2014	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

OFFICE DE TOURISME : BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2015 équilibré à :

➤ section de fonctionnement à 11 399,48 €

➤ section d'investissement à 7 080,32 €.

CAMPING : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par M. Jean-Yves Houssemaine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Camping					
	Fonctionnement		Investissement		Global	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		24 929,32		35 181,43		60 110,75
Opérations de l'Exercice	48 160,16	60 996,21		3 311,20	48 160,16	64 307,41
Totaux	48 160,16	85 925,53		38 492,63	48 160,16	124 418,16
Résultats de Clôture		37 765,37		38 492,63		76 258,00
Restes à Réaliser						
A Reporter sur exercice N+1		37 765,37		38 492,63		76 258,00
Excédent ou Déficit de l'exercice		12 836,05		3 311,20		
Excédent ou Déficit à Reporter		37 765,37		38 492,63		

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Vote, par **26 voix POUR** (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CAMPING : COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- D'adopter le compte de gestion du Camping 2014 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

CAMPING : AFFECTATION DE RESULTAT 2014

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013 (€)	Virement à la SF (€)	Résultat de l'exercice 2014 (€)	Restes à réaliser 2014 (€)	Soldes des restes à réaliser (€)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat (€)
Investissement	35 181,43		3 311,20	Dépenses 0,00	0,00	38 492,63
				Recettes 0,00		
Fonctionnement	24 929,32	0,00	12 836,05			37 765,37

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

La Conseil municipal décide d'affecter, à **l'unanimité**, le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2014	37 765,37 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	37 765,37 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2014	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

CAMPING : BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2015 équilibré à :

- section de fonctionnement à 87 565,37 €
- section d'investissement à 64 803,85 €.

GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean-Yves Houssemaine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Lotissement Grand Séminaire I					
	Fonctionnement		Investissement		Global	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		24 530,77				24 530,77
Opérations de l'Exercice						
Totaux		24 530,77				24 530,77
Résultats de Clôture		24 530,77				24 530,77
Restes à Réaliser						
A Reporter sur exercice N+1		24 530,77				24 530,77
Excédent ou Déficit de l'exercice						
Excédent ou Déficit à Reporter		24 530,77				

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Vote, par **26 voix POUR** (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 1 - COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2014 du lotissement n° 1 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

GRAND SEMINAIRE LOTISSEMENT 1 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2014

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013 (€)	Virement à la SF (€)	Résultat de l'exercice 2014 (€)	Restes à réaliser 2014 (€)	Solde des restes à réaliser (€)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat (€)
Investissement	0,00		0,00	Dépenses	0,00	0,00
				0,00		
				Recettes		
				0,00		
Fonctionnement	24 530,77	0,00	0,00			24 530,77

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2014	24 530,77 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		24 530,77 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2014	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

GRAND SEMINAIRE LOTISSEMENT 1 : BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2015 qui s'équilibre à :

- 24 530,77 € en fonctionnement.

GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 2 LA LUZERNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Jean-Yves Houssemaine, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Lotissement Grand Séminaire II La Luzerne					
	Fonctionnement		Investissement		Global	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés			141 726,70		141 726,70	
Opérations de l'Exercice	328 946,19	328 946,19	320 115,89	141 726,70	649 062,08	470 672,89
Totaux	328 946,19	328 946,19	461 842,59	141 726,70	790 788,78	470 672,89
Résultats de Clôture			320 115,89		320 115,89	
Restes à Réaliser						
A Reporter sur exercice N+1			320 115,89		320 115,89	
Excédent ou Déficit de l'exercice			178 389,19			
Excédent ou Déficit à Reporter			320 115,89			

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Vote, par **26 voix pour** (M. le Maire ne prenant pas part au vote) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 2 LA LUZERNE - COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2014 du lotissement n° 2 tel que proposé par Madame le Receveur Municipal, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

GRAND SÉMINAIRE LOTISSEMENT 2 LA LUZERNE BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2015 équilibré à :

- section de fonctionnement à 450 816,29 €
- section d'investissement à 743 231,78 €.

COFELY : avenant n° 10 - marché d'exploitation des installations de chauffage du patrimoine communal de la Ville de Sées

L'avenant annexé à la présente délibération a pour objet :

- de passer pour l'approvisionnement en énergie des installations techniques, d'un tarif régulé au tarif libre ou de marché dénommé prix dérégulé,
- de préciser les nouveaux montants de redevances,
- de préciser les formules de révision applicables au tarif dérégulé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer le dit avenant.

**CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE - REHABILITATION DES ANCIENNES HALLES AUX GRAINS
EN UN PÔLE MULTIGENERATIONNEL DE SERVICES**

Vu la commission d'appel d'offres en date du 5 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- de prendre acte du choix de la société ARCHITRIAD en qualité de maître d'œuvre pour cette opération pour un montant total (mission complémentaire aménagement « mobilier » incluse) de 90 270,40 € HT soit 108 324,48 € TTC.

- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la bonne conduite de ce dossier (acte d'engagement, notification du marché...).

**MISE EN PLACE DU COMITE DE PILOTAGE POUR LA
REHABILITATION DES ANCIENNES HALLES AUX GRAINS DE SEES**

Il est proposé au Conseil municipal de désigner six membres en son sein (cinq de la majorité, un de la liste « Construisons un autre avenir ») pour faire partie du comité de pilotage pour la réhabilitation des Anciennes Halles aux grains.

Par ailleurs, y seront associés le directeur général des services, le responsable des services techniques et un agent de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- de désigner en qualité de membre du comité de pilotage les membres suivants :

- HOUSSEMAINE Jean-Yves
- LORITTE Valérie
- SAUVAGET Jean-Paul
- DESHAIES Jean-Louis
- LELIEVRE Philippe
- DAVOIS-MARICHAL Françoise